

CONCERTATION CONTINUE AU PROJET DE MODERNISATION DE LA CIMENTERIE CIMENTS CALCIA D'AIRVAULT

*REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE PARTAGE DU 20 JANVIER
2022*

Intervenants

- **Bruno MANIVET**, Directeur de la cimenterie Ciments Calcia d'Airvault
- **Olivier FOUILLET**, Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, Maire d'Airvault
- **Claude RENO**, Garant de la Commission Nationale du Débat Public
- **Diane BEUCARD**, Agence Neorama

Nombre de participants

Au total, **27 participants** étaient présents à la réunion publique en visioconférence.

OUVERTURE

Diane BEUCARD

Diane BEUCARD accueille les participants et les remercie de leur présence à cette réunion publique. Cette réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation continue. Il est rappelé aux participants que la concertation préalable s'est achevée fin septembre.

Madame BEUCARD présente **les objectifs de la réunion publique** :

- Poursuivre l'information autour du projet « Airvault 2025 » en amont de l'Enquête publique qui s'ouvrira prochainement ;
- Echanger et répondre aux questions du public.

Madame BEUCARD présente **le déroulé de la réunion publique** :

- Information de cadrage sur la concertation continue par Claude RENO, garant de la concertation préalable et reconduit par la CNDP dans ses fonctions de garant pour la concertation continue ;
- Point d'avancement du projet et de son instruction par Bruno MANIVET, Directeur de la cimenterie Ciment Calcia d'Airvault
- Bruno MANIVET présentera également les prochaines étapes, dont la procédure d'Enquête publique.

LA CONCERTATION CONTINUE ET SON GARANT

Claude RENO, garant de la concertation continue « Airvault 2025 »

Le garant de la concertation rappelle qu'il occupait déjà ce rôle dans le cadre de la concertation préalable.

Claude RENO explique qu'il a une certaine expérience dans cette fonction, qu'il est garant depuis 2017, et qu'il était préalablement commissaire enquêteur pendant 21 ans ainsi que délégué du procureur pendant une vingtaine d'années. Il a donc un passé actif dans la vie publique.

Le garant explique qu'il a été reconduit par la CNDP pour conduire la concertation continue à la suite de la concertation préalable qui a eu lieu entre le 1^{er} juillet et le 24 septembre.

Monsieur RENO fait part des regrets de la CNDP, notamment que :

- le porteur de projet ait déposé sa demande d'autorisation administrative pour le projet parallèlement à la concertation préalable. Il indique que ceci n'est pas tout à fait ce qui est prévu dans les textes, puisque cette procédure doit normalement faire suite à la concertation préalable.
- le calendrier de la concertation continue soit très court. L'avis de la CNDP ayant été rendu le 1^{er} décembre et l'Enquête publique démarrant le 31 janvier, cela ne laisse qu'un temps très court pour que la concertation continue ait un rôle important sur le projet.

- l'avis émis par la CNDP le 1^{er} décembre fasse état d'une recommandation faite au maître d'ouvrage concernant la présentation des précisions des modalités paysagères de la tour à cyclone. Cependant, et compte tenu du délai très court, ces précisions, relevées lors de la concertation préalable, n'ont pas encore été inscrites sur la plateforme en ligne ou mises à disposition du publique pour répondre à cet engagement.

Monsieur RENOU indique que l'Enquête publique va débiter dans deux semaines. Il encourage l'ensemble des habitants et tous ceux qui s'intéressent à ce projet de profiter de celle-ci pour s'exprimer sur le projet s'ils ne l'ont pas déjà fait durant la concertation préalable.

Il précise également ses missions et celles du futur enquêteur public. Le garant ne s'occupe que de la juste information et participation du public, et donc s'intéresse aux modalités mises à disposition du public pour s'exprimer. Un garant ne porte pas d'avis sur le projet en lui-même et ne se positionne pas. Le commissaire enquêteur, quant à lui, pourra être amené à émettre un avis sur le dossier mais également sur le projet. Il pourra donc, dans l'avis rendu à la fin de son Enquête publique, émettre des réserves qui devront être levées par le maître d'ouvrage. Si jamais ces dernières n'étaient pas levées, l'avis sera réputé négatif.

LES ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION CONTINUE

Bruno MANIVET, Directeur de la cimenterie Ciments Calcia d'Airvault

Bruno MANIVET remercie les participants de leur présence.

Il rappelle que l'entièreté de la procédure administrative relative au projet Airvault 2025 se fait en totale conformité avec le Code de l'Environnement.

Monsieur MANIVET rappelle également l'objectif de cette réunion et de la concertation continue, qui est d'informer et de faire contribuer le public sur le projet. Des échanges ont eu lieu avec la CNDP à la suite de la concertation préalable et un ensemble d'engagements ont été pris, qui vont être détaillés dans le cadre de cette réunion.

L'objectif de cette concertation continue est donc de créer le lien avec l'Enquête publique qui sera également un moment privilégié pour pouvoir échanger sur le projet. Les informations vont donc être présentées sous plusieurs aspects, suivant les publics concernés.

- **Pour le public :**

La réunion publique telle que tenue aujourd'hui est un des formats utilisés. Le site internet de la concertation sur le projet Airvault 2025 est également disponible. Il a été développé dans le cadre de la concertation préalable et continu d'être alimenté. Il recense notamment le mémoire en réponse aux garants et les différents apports sur les précisions du projet.

- **Pour le personnel de l'usine :**

Il est mis en place un journal interne mensuel d'actualités sur le projet. Des temps d'informations pour les instances existantes tout au long de l'avancement du projet sont et

seront réalisés. Il est question de réunions mensuelles avec le Comité Social d'Entreprise qui représente les salariés de l'usine afin de les informer en continu.

De façon plus complète et même au-delà de la concertation continue, des échanges auront lieu avec la Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE). Des échanges existent également avec le réseau « Nez ».

Bruno MANIVET apporte des précisions quant aux autres engagements pris auprès de la CNDP.

- **La réalisation d'une étude épidémiologique.**

Cette étude a été réalisée sur une période allant de 1990 à 2005. Elle a pour objectif d'analyser la mortalité des employés de l'industrie cimentière en comparaison avec celle observée au sein de la population française. Pour ce faire, la méthode utilisée étudie les quatre sociétés majeures du ciment en France, et analyse les différentes causes de décès. Les causes majeures comme les cancers, les maladies d'appareil respiratoire, les maladies chroniques, et accidents etc sont observés. L'étude conclut qu'il n'existe pas de surmortalité des salariés engagés dans le cadre de l'industrie cimentière. Monsieur MANIVET rappelle que tous ces éléments sont disponibles sur le site internet.

- **L'intégration paysagère.**

Des simulations de la future usine réalisées par le cabinet d'architecture sont présentées aux participants. Ces simulations montrent l'application de couleurs neutres et l'ajout de bardage sur la tour de préchauffage pour favoriser l'intégration paysagère, et ce de nuit également. Ces bardages permettent de réduire l'impact visuel des lumières de la tour sur son environnement.

- **La plantation d'une haie.**

Faisant suite à un atelier de la concertation préalable, la réalisation d'une haie à proximité d'un lotissement au niveau de la « vallée de la culture » proche de l'usine est détaillée. La zone d'implantation de la haie est présentée ainsi qu'une photo avant / après.

- **La démolition des lignes de cuisson actuelles.**

Aujourd'hui en exploitation, une date de démolition ne peut pas être précisée puisque la démolition sera conditionnée en fonction de la bonne marche de la nouvelle ligne de cuisson.

Monsieur MANIVET rappelle l'existence du site internet, plateforme d'information et outil de la concertation continue. Il recense l'ensemble des actualités de l'avancée du projet. Plusieurs pages d'information sont disponibles. Y apparaissent les étapes de la concertation, le cadre de la concertation continue, le rôle du garant, les modalités d'information et de participation du public ainsi que les différentes étapes du projet jusqu'à l'Enquête publique. Il rappelle également que chacun est libre de déposer ses questions et ses remarques dans le cadre de la concertation continue via le site internet.

Bruno MANIVET présente les points d'avancement du projet et de son instruction. Une frise chronologique est partagée avec les participants. Elle retrace l'ensemble des différentes étapes de la procédure administrative relative au projet.

- La demande d'autorisation environnementale Airvault 2025 a été déposée le 1^{er} juin 2021.
- La concertation préalable Airvault 2025 s'est tenue du 1^{er} juillet au 24 septembre.
- La demande de permis de construire du projet « Airvault 2025 » a été réalisée le 9 août 2021.
- L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 18 novembre 2021.
- La réception du rapport de l'inspection des installations classées a été notifiée le 7 décembre 2021.
- La recevabilité du permis de construire par la mairie d'Airvault a été rendue le 9 décembre 2021.
- La réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale a été effectuée le 20 décembre 2021.
- Le commissaire enquêteur a été désigné le 30 décembre 2021.

Monsieur MANIVET fait remarquer que le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Nationale de la Protection de la Nature.

La concertation continue est en cours, elle se tiendra jusqu'au démarrage de l'Enquête publique le 31 janvier 2022. Cette dernière se déroulera jusqu'au 4 mars 2022.

Monsieur MANIVET évoque deux points importants qu'il souhaite présenter au public.

- **La présence de Ciment Calcia dans liste « France Relance » des entreprises lauréates du plan de relance pour les projets de décarbonation.**

La logique de décarbonation renvoie à la diminution de l'empreinte carbone d'une activité. Ciment Calcia est fier que le projet « Airvault 2025 » figure parmi les projets retenus. Il rappelle que le groupe a décidé d'investir près de 400 millions d'euros en France dans cet objectif de décarbonation. Le projet « Airvault 2025 » mobilise environ 285 millions d'euros de cette enveloppe. Il vise à transformer près de 80% de la cimenterie. Cela constitue un signal très positif pour le projet, démontrant que celui-ci va dans la bonne direction afin de proposer au client de la filière des produits avec une meilleure empreinte environnementale. Le projet contribue également à la mise en œuvre de la stratégie carbone, qui vise la neutralité carbone sur le produit béton sur son cycle de vie à l'horizon 2050.

- **La contractualisation avec l'entreprise Thyssen Krupp Industrial Solutions (TKIS) France.**

TKIS France élaborera la nouvelle ligne de production de la cimenterie. C'est une entreprise qui a plus de 160 ans d'ancienneté et qui est spécialisée dans ce type de réalisation. Elle détient notamment la gamme complète d'équipements nécessaires pour l'industrie du ciment. La phase de conception du projet est en cours.

TEMPS D'ÉCHANGES

Diane BEUCARD invite les participants à la réunion publique à prendre la parole pour d'éventuelles questions. Aucune remarque n'a été formulée.

LA PROCEDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bruno MANIVET, Directeur de la cimenterie Ciments Calcia d'Airvault

Bruno MANIVET explique la logique de procédure d'Enquête publique.

La procédure d'Enquête publique porte sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire. Elle est initiée par arrêté préfectoral. Elle se déroulera du 31 janvier au 4 mars 2022. Son objectif est de recueillir les observations, les propositions et les contre-propositions de toutes les personnes intéressées.

Dans la pratique, un commissaire enquêteur est nommé par le Tribunal Administratif. Cette personne est chargée de recueillir les avis et les questions des participants. En l'occurrence, le commissaire enquêteur désigné pour le projet est Madame Frédérique BINET.

Les modalités mises à disposition du public sont :

- **Les pièces du dossier**, disponibles en mairie d'Airvault ou sur le site <http://deux-sevres.gouv.fr>
- **Un registre de contributions** pour reprendre les contributions de chacun.
- **Les modalités de contact du commissaire enquêteur.**

Il est précisé que les contributions sont possibles via l'adresse postale de la mairie d'Airvault, qui sera le siège de l'Enquête publique, et par adresse mail précisée sur l'avis d'enquête publique.

À la suite de cette Enquête publique, le commissaire enquêteur réalise un rapport. Ce dernier sera mis à disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres et en mairie d'Airvault pour une période d'1 an. Après publication de ces éléments et les réponses apportées par Ciment Calcia, une décision par arrêté des Deux-Sèvres est prise quant à l'accord ou non de l'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie d'un cahier des charges de prescriptions. La décision d'autorisation du permis de construire relève quant à elle du maire d'Airvault.

De manière concomitante à l'Enquête publique portant sur l'autorisation environnementale et sur le permis de construire, il y aura lieu une Enquête publique concernant la mise en conformité du document d'urbanisme (MECDU), qui est porté par la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet. Le commissaire enquêteur désigné est encore Frédérique BINET, sur la même période. A noter qu'il existera un registre dédié en mairie d'Airvault.

Bruno MANIVET présente une frise chronologique qui reprend ces éléments et les prochaines étapes faisant suite à l'Enquête publique. Il s'agit là d'une estimation, mais la tenue de ces événements dépendra de l'avis émis par le commissaire enquêteur sur la suite du projet.

- Enquête publique du 31 janvier au 4 mars 2022.
- Rapport du commissaire enquêteur : prévu début avril 2022.
- Passage en commission CODERST prévu en mai ou juin 2022.
- Permis de construire éventuel prévu en mai ou juin 2022.
- Autorisation Préfectorale prévue en juin ou juillet 2022.

TEMPS D'ÉCHANGES

Diane BEUCARD ouvre un nouveau temps d'échange. A nouveau, aucun participant à la réunion publique n'a souhaité réagir. Il est rappelé que la présentation d'aujourd'hui et son contenu feront l'objet d'un compte-rendu qui seront intégralement disponibles à l'issue de cette rencontre. Le maire est invité à dire un mot.

MOT DU MAIRE D'AIRVAULT

*Olivier FOUILLET, Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
Maire d'Airvault*

Monsieur FOUILLET rappelle que le projet « Airvault 2025 » est suivi de près par la mairie d'Airvault et par la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. Les étapes actuelles font suite à de nombreux comités de pilotage avec les services préfectoraux et de l'Etat, qui ont validé l'ensemble des procédures qui sont aujourd'hui proposées et qui seront proposées dans quelques jours, notamment dans le cadre de ces deux Enquêtes publiques concomitantes.

Monsieur FOUILLET accorde une importance particulière à permettre la plus vive participation des habitants du territoire et même au-delà, puisque chacun peut contribuer dans le cadre de cette enquête publique. Pour cela, il existe donc deux procédures d'Enquête publique, une sur le projet industriel de modernisation et une autre sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune d'Airvault dans le cadre du projet industriel. Une légère révision du Plan Local d'Urbanisme est effectivement nécessaire, notamment sur la zone de développement de ce projet.

Le Maire d'Airvault rappelle l'attachement des élus d'Airvault et de la Communauté de Communes au projet, qui ont toujours émis des avis favorables et à l'unanimité sur le développement et sur l'empreinte de ce projet sur le territoire. La cimenterie d'Airvault a une empreinte historique sur le territoire, avec une implantation depuis plus de 100 ans sur le site du Fief d'Argent. Une progression durant ces 100 ans fait qu'aujourd'hui l'entreprise est connue et reconnue. Elle pourvoie ainsi beaucoup d'emploi et apporte beaucoup au territoire.

Pour toutes ces raisons, la très grande majorité des airvaudaises et des airvaudais souhaitent pouvoir porter la modernisation de cet outil industriel majeur du département des Deux-Sèvres. Cette modernisation va permettre d'asseoir, pour de nombreuses années, cette industrie sur le site d'Airvault, en maintenant une compétitivité à l'industrie cimentière dans le cadre des évolutions législatives et sociétales en matière environnementale. Ce projet industriel permettra une baisse significative de l'empreinte carbone de l'entreprise, avec une diminution de presque un tiers des émissions de CO₂. L'entreprise a recours à la consommation de Combustibles Solides de Récupération (CSR), rentrant ainsi dans la stratégie de gestion des déchets territoriale. Ciment Calcia a pleinement conscience des enjeux environnementaux, ce qui permettra à l'entreprise de complaire aux contraintes règlementaires. Le projet industriel réglerait notamment l'enjeu de réduction des rejets de dioxyde de soufre (SO₂). L'entreprise avait en effet eu besoin d'une dérogation il y a quelques années sur le sujet.

Le Maire d'Airvault fait état des enjeux industriels et sociaux très importants pour le territoire. En effet, la cimenterie d'Airvault a une des productions de ciment les plus importantes de l'ouest de la France. L'objectif est de retrouver les capacités de production d'il y a quelques années, et de faire en sorte que les deux fours actuels datant de 1967 et 1968, qui ne répondent plus à toutes les exigences du moment, soient remplacés par un élément plus viable, autorisant ainsi un processus de production plus vertueux et plus durable pour l'avenir.

La modernisation du site n'ayant pas aboutie dans les années 2000, les airvaudais et airvaudaises se posaient la question de sa pérennité en l'état. La situation aujourd'hui montre que seuls les derniers obstacles restent à passer afin de lancer véritablement le projet. La pérennité sociale et humaine, c'est-à-dire la préservation des emplois sur le territoire, qu'ils soient directs (130 emplois sur la cimenterie), ou indirects (routiers et les emplois qui gravitent autour, entreprises de sous-traitance) est un enjeu primordial. Ces emplois sont la force vive du territoire à la fois en termes de consommation et donc d'activité commerciale qu'en termes démographiques. Il s'agit d'un enjeu de dynamique locale, d'implantation sur le territoire pour conserver à terme les équipements mis en œuvre, qu'ils soient sportifs, scolaires, associatifs etc.

Monsieur FOUILLET ne voit donc que des avantages au projet. Il est fier que cette entreprise reste à Airvault, s'intéresse à Airvault et investisse à Airvault. Ciment Calcia participe ainsi à réindustrialisation du territoire français, grâce l'implantation de la chaîne de production sur le territoire des carrières au produit fini, le tout en prenant en compte le contexte environnemental.

Le Maire souhaite ainsi apporter le plus haut crédit au projet. Le conseil municipal d'Airvault se réunira par ailleurs le jeudi 3 février pour émettre un avis officiel en séance sur ces deux Enquêtes publiques.

TEMPS D'ÉCHANGES : Questions du garant

L'entreprise retenue fait-elle partie du groupe Heidelberg Cement ?

Non, c'est un groupe totalement indépendant d'Heidelberg Cement. – Bruno MANIVET

Serait-il possible d'avoir accès au diaporama ?

Le diaporama sera disponible sur le site internet de la concertation, avec le compte-rendu complet de la réunion de ce soir. Il sera disponible au plus vite la semaine prochaine. – Diane BEAUCARD

Combien y'a-t-il de participants à la réunion de ce soir ? Est-il possible de savoir exactement combien il y avait d'intervenants, de membre de l'organisation et plus spécifiquement du public ?

Il y avait 27 participants à la réunion de ce soir. Les mesures RGPD nous imposent une discrétion sur la globalité des informations qui se trouvent derrière chaque personne connectée. Nous ne pouvons donner que les identifiants qui apparaissent ce soir à l'écran. Nous sommes 27 ce soir, moins 4 intervenants, il reste ainsi 23 participants. – Diane BEAUCARD

CLÔTURE

Claude RENOUE indique que la CNDP a mis en ligne le rapport final de la concertation continue. Il est disponible sur le site de la CNDP et sur le site « Airvult 2025 ». Il y aura un additif à ce rapport final concernant la réunion publique d'aujourd'hui.

Diane BEAUCARD rappelle qu'il s'agissait du dernier événement public autour de la concertation continue et remercie Claude RENOUE pour avoir accompagnée cette concertation.

Bruno MANIVET remercie les participants de leur présence et de leur écoute. La concertation continue et la réunion publique sont des temps importants pour Ciment Calcia puisqu'ils permettent de présenter des éléments concrets relatifs aux engagements pris auprès de la CNDP. Il rappelle que l'Enquête publique débutera le 31 janvier 2022.

Diane BEAUCARD rappelle que le compte-rendu et le support de cette réunion publique sera disponible sur le site internet, et qu'il est également possible de poser des questions via cet outil.